

PV CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 23 février 2023

Présents : B Boissière ; M Henry ; O de Wavrechin ; Marchand Christian ; Chevalier J P ; Granier L ; Laurent-Roullet S ; Soulié C ; A Adda

Absents Luspain O ; Durand K ; Kuhn S ; Morellière D . Malinowski M

S Kuhn a donné procuration à Soulié C, Durand K à B Boissière, M Malinowski à L Granier,

Début de séance à : 20h35

Secrétaires de Séance : Laurent Roullet et O de Wavrechin

APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE :

Pas de questions, donc vote :

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

1. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT :

Pour remplacer Jérôme Czaplicki, Sébastien Giovannelli bénéficie d'un emploi temporaire jusqu'en septembre 2023, après la période d'été, et si positif, l'emploi sera pérennisé. Pour l'instant les retours sont positifs de la part de Sébastien et des parents qui utilisent le service.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

2. MODIFICATION DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise ; et de l'engagement professionnel):

Il permet de donner des primes aux agents sur lesquelles la commune n'a pas de charge.

Charlotte Ferrand bénéficiait d'une NBI qui a été supprimée en décembre 2022. Afin de lui octroyer une prime d'un montant équivalent, avec rétroaction depuis la suppression, et pour permettre d'octroyer une prime équivalente à Laure Batifoulier, il est nécessaire de modifier le RIFSEEP.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

3. REVISION TARIF CENTRE DE LOISIRS :

Par suite des augmentations du prix de la cantine à compter du 1^{er} mars 2023, le tarif des prestations du centre de loisirs évoluent selon les barèmes décrits dans les tableaux joints.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

4. DELIBERATION TARIF LOCATION DE LA SALLE DU CHATEAU :

Avec les augmentations du tarif de l'électricité, il est proposé de prévoir pour les locations entre le 01/11/X et le 31/03/X+1, une participation aux frais de chauffage, pour les particuliers, d'un montant de 30€. Pour les associations extérieures à la commune, une participation de 30E sera demandée pendant la période hivernale.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

5. POUVOIRS DU MAIRE :

Pour donner suite au courrier reçu de la préfecture le 03/01/2023, il convient de préciser les conditions et limites de délégation de pouvoirs suivants :

-réalisation d'emprunts d'un montant maximum de 20 000€, sans délibération du conseil

- Actions en justice jusqu'aux montants couverts par l'assurance.

- Règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux jusqu'aux montants couverts par l'assurance.

- Réalisation des lignes de trésorerie à hauteur de 50 000€.

-Pour les articles concernant la préemption, seul le conseil Municipal peut se prononcer.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

6. DIVISION PROPRIETE BASTIDE :

A la suite de la demande de Mr Lescure Lucien, il convient de procéder à la division de la parcelle B 97, afin d'améliorer l'accès au chemin rural. Cette division a été réalisée par Le géomètre en présence de M de Wavrechin représentant la commune. Tous les frais (géomètre et notaire) seront à la charge de Mr Lescure Lucien.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

7. PREVISIONS DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Pour la salle polyvalente, suite à la réunion avec l'expert ce mois-ci, il convient d'attendre ses conclusions avant d'envisager un règlement de ce litige.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

- Pour l'adressage, le conseil décide de fournir les numéros aux habitants, et donc de faire une demande de DETR d'un montant de 50 % soit 5 242.28.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

- Modernisation de l'éclairage public, rénovation LED.

- Demande de subvention Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage de 20% du montant du devis.

- Demande de subvention au SIEDA de 60% du montant du devis

- 20% reste à la charge de la commune soit 5 901€

Cette modernisation ne prend pas en compte l'éclairage du terrain de foot.

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

Pour la sécurisation de la RD30, l'absence de devis ne permet pas de demander de subvention, une étude de chicane entre l'entrée de Saint-Beauzély et l'usine à confiture semble difficile à mettre en place. Nous sommes dans l'attente de radar pour une étude de la vitesse dans cette zone.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Il convient d'ajouter « Impasse de la Combe » dans la zone des Clapassous,

Vote : Question=0

Abstention =0

Contre=0

Pour=12

- Contrôle technique des bornes d'incendies de la commune. Cette vérification doit être effectuée tous les trois ans, Les devis ont été demandés à l'Aveyronnaise des eaux (780€ht), ainsi qu'à Véolia (570€ht). Malgré un montant plus élevé de 210 € de la part de l'Aveyronnaise, il convient de les choisir, dans la mesure où la transmission au SDIS sera faite par leurs soins, et qu'en cas de problèmes sur le réseau, ils seront à même de prendre en charge les difficultés, étant

notre prestataire de service pour l'eau. De plus, il ne nécessite pas la mobilisation des agents communaux.

Vote : Question=0
Abstention =0
Contre=0
Pour=12

- Achat par la commune des parcelles concernant la STEP de Barruques. Les parcelles concernées sont achetées à 1 euro le m² auprès des propriétaires suivants :

- Mr Cluzel pour un montant de 542 €
- Mr Lourdou Serge pour un montant de 520 €
- Mr Lourdou Gérard pour un montant de 701 €
- Mr Victor Marcel pour un montant de 1902 €

Le conseil Municipal remercie tous ces habitants qui ont permis la réalisation de la STEP.

Vote : Question=0
Abstention =0
Contre=0
Pour=12
Fin du conseil à 21h 34mn